



Service de l'urbanisme
47, rue de l'Église
Lac-des-Seize-Îles (Qc) J0T 2M0
Tél : (450) 226-3117
Télécopieur : (450) 226-3337
inspecteur@lac-des-seize-iles.com

**FORMULAIRE DE
CERTIFICAT
D'AUTORISATION**

L'abattage d'arbre privé

* Maximum de 20 cordes de bois par année à des fins non commerciales et industrielles

Emplacement des travaux

Numéro civique du bâtiment : _____
Désignation cadastrale : _____
Nom du propriétaire : _____

Requérant

Nom, prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____ Téléphone : _____
Téléphone (autre) : _____ Courriel : _____

**** Si le requérant n'est pas le propriétaire, la section Procuration doit être complétée ****

Nature des travaux

Les dimensions des troncs des arbres à être abattus : _____
Nombre d'arbre à couper : _____
Les arbres sont à l'intérieur de la bande de protection riveraine? Oui Non
La raison de la coupe : _____

Exécutant des travaux

Travaux réalisés par le propriétaire
Travaux réalisés par un entrepreneur
Compagnie : _____ Responsable : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____ Téléphone : _____
Téléphone (autre) : _____ Courriel : _____
Télécopieur : _____
Numéro RBQ : _____ Numéro d'entreprise(NEQ) : _____

Autres informations

Date du début des travaux : _____
Date de fin des travaux : _____

Procuration (À compléter seulement si le requérant n'est pas le propriétaire)

Je, propriétaire-soussigné, autorise _____ à signer en mon nom
le certificat d'autorisation délivré par la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles pour ma propriété située
au _____.
Signé le : _____ Signature : _____
Nom du propriétaire en lettres moulées : _____

Localisation des arbres à couper *(Veuillez également les identifier sur le terrain)*

Documents à joindre à votre demande en 2 copies

- Le formulaire de demande de certificat d'autorisation dûment complété.
- Une description de l'ensemble de la végétation sur le terrain (espaces naturels, libres, type d'arbre (essence), etc.).
- À l'extérieur du périmètre urbain et hors de la bande de protection riveraine, un certificat d'autorisation est obligatoire pour tout abattage de plus de 12 arbres, d'un diamètre de la souche de 10 centimètres (mesure prise à 30 centimètres du sol) et plus, à l'exception de l'abattage requis dans le cadre d'un ouvrage ou d'une construction autorisés.
- À l'intérieur du périmètre urbain et hors de la bande de protection riveraine, tout abattage de plus de 3 arbres dont le diamètre est supérieur à 10 centimètres (mesure prise à 30 centimètres du sol) sur le territoire de la municipalité est soumis à un certificat d'autorisation.

NOTE :

Cette liste est non-exhaustive et peut s'adapter à chaque situation.

Le présent formulaire ne constitue en aucun temps, ni une demande complète, ni une autorisation de procéder aux travaux demandés. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tout autre document ou renseignement supplémentaire.

AVIS

Aucun permis ne sera émis sans l'obtention préalable de TOUS les documents et renseignements requis pour fins d'analyse de votre demande

Le coût de la demande : 200.00 \$

Gratuit lorsque l'abattage est effectué pour les raisons prévues au règlement de zonage

Engagement et Signature

Je, _____ (lettres moulées), déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. En foi de quoi, j'ai signé ce _____ jour de _____ de l'an 20 _____.

Signature : _____

Pour consulter des extraits de la réglementation, veuillez consulter notre site internet au www.lac-des-seize-iles.com